

## **M 2587 pour une expérience pilote du revenu de base inconditionnel (RBI) à Genève**

**Audition devant la commission de l'économie du 13 décembre 2021**

---

Madame, Monsieur les Députés,

Nous vous remercions de nous entendre sur ce sujet.

En préambule, nous rappelons que l'UAPG, qui compte 6 membres, représente environ 250'000 emplois, soit plus de 80% de l'emploi privé du canton, dans quasiment tous les secteurs économiques. L'évolution du monde du travail est donc une préoccupation permanente pour elle. Nombre de ses représentants siègent dans des commissions de formation professionnelles, de réinsertion ou encore dans des instances qui nous analysent l'évolution du monde du travail et réfléchissent à de nouveaux contrats sociaux, en lien avec cette évolution.

**La transformation du monde du travail**, citée en première lieu dans les **considérants** de la motion, n'est une surprise pour personne. C'est d'ailleurs l'une de ses caractéristiques d'être en évolution constante, depuis toujours. Ce qui change aujourd'hui, c'est la rapidité de ce changement et les exigences en termes d'adaptabilité qui en découlent. Certains observateurs estiment que ces mutations pourraient conduire à une précarisation, voire une diminution du travail. Nous ne pouvons partager ces convictions. Même si la vitesse à laquelle ces changements s'opèrent aujourd'hui est incroyablement plus rapide qu'avant, la seule affirmation que nous puissions avancer avec quasi-certitude est le fait que tout ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui ne se réalisera sans doute pas demain. A chaque révolution économique, la perte d'emplois a été évoquée sans que cela ne se vérifie dans la réalité, car de nouveaux emplois apparaissent. C'est cette adaptation que nous devons accompagner, en nous dotant de moyens adéquats. Mais nous rejetons fermement cette vision qui consiste à accepter passivement une perte du travail, à baisser les bras sans résistance et à contribuer à créer une société à deux vitesses, avec ceux qui sont considérés comme employables et les autres. Nous reviendrons en fin de présentation sur cette notion d'employabilité.

Permettez-nous également de ne pas partager l'enthousiasme des motionnaires au sujet des **résultats encourageants en Ville de Genève** lors du vote de 2016 : la commune a refusé le projet à plus de 70% des voix, tout comme le reste du canton. Il ne s'en est d'ailleurs trouvé aucun en Suisse pour accepter la proposition. Le rejet a donc été clair, net et généralisé.

Concernant les **expériences pilote et les débats en cours**, il faut relever que les expériences diffèrent par leur ampleur, leur durée, les montants en jeu et les contreparties éventuelles exigées. Certains revenus universels sont des fusions de programmes sociaux et de

réinsertion déjà existants, à l'instar du revenu universel d'activité français. L'immense majorité de ces projets a pour ambition de sortir les personnes concernées de la précarité et de les amener à une autonomie financière, par un retour à l'emploi par exemple. Ils ne sont pas inconditionnels, ce qui les différencie grandement du projet proposé par la M 2587. Revenons sur l'expérience finlandaise, très souvent citée en exemples mais qui s'est soldée par un échec, qui a conduit le gouvernement à mettre fin à l'expérience. Ce qui ressort de cette expérience est que le coût de la mesure ne permet que très partiellement d'économiser sur les prestations sociales existantes. Elle n'a en outre que peu d'effet sur l'emploi et sur la productivité mais a globalement permis d'apporter un bien-être supplémentaire aux personnes qui en ont bénéficié.

Cela nous permet d'arriver aux invites de la motion. Elle propose donc une expérience pilote suffisamment large et longue pour pouvoir en tirer des enseignements. Elle n'a apparemment pour ambition que d'instituer un droit à un revenu. Il n'y a aucun autre objectif décrit, si ce n'est de réformer l'aide sociale, comme nous l'apprend la lecture du PV de l'audition de BIEN CH, en libre consultation sur le site de l'association, et partant la fiscalité, qui sera mise à contribution. Nous reviendrons sur ce point dans quelques minutes, mais permettez-nous à ce stade de faire le lien avec la proposition d'avant-projet de réforme de l'aide sociale et de lutte contre la précarité. Ce dernier est le fruit d'un travail conséquent d'une commission spéciale menée par l'ancien Conseiller national et actuel directeur de l'OFAS Stéphane Rossini. Ce travail de longue haleine a abouti à un projet qui consacre une approche globale en matière d'aide sociale et de lutte contre la précarité et fait une place centrale à la réinsertion, même si ce n'est pas le seul élément de cette réforme. Il est donc en opposition totale sur le plan de sa philosophie avec la motion qui nous est proposée ici.

Nous nous sommes ensuite étonnés que les motionnaires proposent une collaboration active avec une association bien définie, à savoir BIEN Suisse pour ne pas la citer. Après consultation du site de ladite association, notre étonnement a fait place à un certain malaise, dans la mesure où, d'une part, le PV de commission est en libre-service sur le site de l'association, et d'autre part, que la lecture de l'audition de BIEN Suisse a donné le sentiment clair qu'elle était l'auteur de la motion, en proposant une analyse approfondie du texte et de ses conséquences. Cela est pour le moins surprenant, pour ne pas dire gênant.

Finalement, comme nous avons quelques interrogations et demandes de précision par rapport au texte, le **PV d'audition** a pu nous donner quelques réponses, qui ne nous ont toutefois pas rassurés.

Ainsi, un délai de carence pourrait être appliqué, pour éviter le tourisme social. Dans la mesure où ce délai correspond plus ou moins à la durée de l'expérience pilote prévue par la motion, on ne peut s'empêcher de se dire que celle-ci ne permettra pas de montrer tous les effets, y compris pervers, de la mesure. De plus, le RBI n'est pas lié à la condition de résidence puisqu'elle est également ouverte aux travailleurs frontaliers. Dans la mesure où elle est présentée comme une mesure sociale, ce projet introduit une notion d'exportation des prestations sociales beaucoup plus large que ce qui existe actuellement.

Constatons que le projet a une dimension inconditionnelle totale, c'est-à-dire qu'il s'adresse potentiellement à tous, y compris un enfant de millionnaire qui ne souhaiterait pas travailler. Les personnes sans héritage personnelle qui se lèvent chaque matin pour gagner leur vie et respectivement payer des impôts apprécieront sans doute cette générosité à sa juste mesure.

Nous apprenons également que le RBI est écolo compatible, puisqu'il encourage les activités non lucratives. Nous y sommes donc : l'activité lucrative serait néfaste à la société. Nous pourrions regretter que la réflexion se soit arrêtée à ce stade et que les auditionnés-motionnaires ne nous aient pas indiqué dans quelles prestations étatiques couper lorsque l'activité lucrative, qui engendre la prospérité et les recettes fiscales, aura diminuer. Plus sérieusement, nous souhaiterions relever que le marché du travail est le lieu d'intégration par définition. C'est lui permet notamment de renforcer le lien social, d'avoir un rôle dans la société, de parfaire ses connaissances de français si nécessaire, plus globalement de compétences et bien évidemment de recevoir un salaire en contrepartie de la prestation assurée. Cette motion non seulement ne fait pas référence au facteur intégratif de l'emploi, mais semble percevoir ce dernier comme négatif. Nous nous élevons fermement contre cette vision « à la Zola » du marché du travail.

Relevons par ailleurs que des revenus, notamment du travail, il faudra bien en avoir pour financer ce projet, évalué à plus de 200 milliards à l'échelle suisse par BIEN CH. L'association propose bien une micro taxe, mais encore faut-il que celle-ci soit acceptée par les Suisses. Or rien n'est moins sûr puisque l'initiative fédérale qui souhaitait l'introduire n'a pas abouti. On peine par ailleurs à comprendre comment l'expérience pilote sera financée. Le PV d'audition nous informe que le projet doit s'accompagner d'une réforme complète de la fiscalité, dont on comprend aisément qu'elle devra être adaptée au moyen d'une pression supplémentaire. Nous nous y opposons bien évidemment, mais trouverions plus honnêtes que les auteurs dévoilent clairement leurs intentions dans ce domaine.

Les partisans du RBI parlent leur de leur audition de simplification de l'état social et d'augmentation de son efficacité. Tout d'abord, l'expérience finlandaise démontre que RBI ne rime pas avec efficacité de l'état social. En outre, nous avons davantage le sentiment qu'il s'agit d'une généralisation de l'état social et cela ne peut en aucun cas être un but en soi. L'Etat social est destiné à agir selon le principe de subsidiarité, principe auquel notre Union est particulièrement attachée. L'état social suisse et genevois agissent en tant que filet de protection, dans la mesure du possible temporaire et dans un but de réinsertion. Ce projet ne propose en fait pas qu'une réforme en profondeur de notre politique sociale, il révolutionne totalement le fonctionnement général de notre système politique, en supprimant cette notion de subsidiarité. Nous nous y opposons de manière très ferme.

Enfin – et nous aurions pu débiter par cela -, une initiative fédérale sur le RBI vient d'être lancée. Son aboutissement potentiel puis le cas échéant la votation nous donneront une indication claire sur ce que les Suisses entendent faire d'un tel projet. Il nous semblerait d'autant plus urgent d'attendre le débat national que le présent projet fait précisément référence à l'introduction d'un RBI en Suisse. Attendons donc de savoir si la population est



intéressée par un tel instrument. La réponse de 2016 nous a par on ne peut plus claire, mais peut-être l'opinion a-t-elle évolué.

En conclusion, vous l'aurez compris, l'UAPG s'oppose fermement à ce projet inconditionnel, qui donne le sentiment de la fin du travail, à tout le moins pour certains. C'est non seulement faux, mais également indigne, car il part du principe que certaines personnes n'ont d'autre mission pour la société que d'être subventionnée pour vivre. Notre Union n'est toutefois évidemment pas opposée à une réflexion sur la mutation de la société au sens large, et plus précisément de l'économie et du monde du travail. C'est la raison pour laquelle elle a notamment pris une part très active dans la réflexion qui conduit à la mise en place d'une Task force employabilité, qui a pour ambition de répondre aux défis urgents posés par la crise sanitaire, mais aussi et surtout par ceux engendrés par la transformation de l'économie. C'est dans ce sens que nous souhaitons mettre les forces.

Nous vous remercions de votre attention et sommes à disposition pour les questions éventuelles.

Nicolas Rufener

Secrétaire général de la FMB

Stéphanie Ruegger

Secrétaire permanente